



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

Présents : Bureau du Conseil municipal : Mme F. GAUTIER, Présidente  
M. E. CURTET, vice-Président  
M. M. FALQUET, secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, C. LAPAIRE,  
B. LEITNER-RIAT, P. REYMOND, C. VIQUERAT,  
R. ZWYSSIG-VESTI

MM. P. AMBROSETTI, N. BIRCHLER,  
I. FALQUET, F. FREY, A. GIANNASI,  
J.-M. HAINAUT, A. KAELIN, J. PONTI,  
R. SUTTER, R. WENGER

Membres du Conseil administratif : M. P. THORENS, Maire  
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif  
Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative

Excusé : M. D. GENIER

Absent : M. D. AZARPEY

---

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h00. Elle salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance plénière du 1<sup>er</sup> février 2016.

**Mme la Présidente** informe que M. GENIER est excusé.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation de l'Association des communes genevoises - 14 mars 2016

**Mme la Présidente** annonce qu'une présentation de l'Association des communes genevoises se tiendra au début de la prochaine séance du Conseil municipal le 14 mars 2016, à 20h00.

Spectacles à l'épicentre - conditions préférentielles Conseillers municipaux

**Mme la Présidente** remercie le Conseil administratif de donner l'opportunité aux Conseillers municipaux d'obtenir un billet gratuit pour eux-mêmes, ainsi que pour la personne qui les accompagne, à tous les spectacles qui ont lieu à l'épicentre. Elle espère que chacun en profitera car le programme de l'épicentre est toujours très intéressant.

Promotions citoyennes - 1<sup>er</sup> mars 2016

**Mme la Présidente** rappelle cette manifestation et indique qu'il faut répondre au moyen du talon réponse, d'ici le 17 février 2016.

Soirée des Sénateurs - 29 février 2016

**Mme la Présidente** informe que chacun a reçu une invitation à participer à cette manifestation et indique qu'il faut également rendre réponse d'ici au 17 février 2016.



Voyage du Conseil municipal à Saint-Pétersbourg - 5 au 8 mai 2016

**Mme la Présidente** donne quelques informations pratiques à propos de ce voyage et demande à tous les participants de faire parvenir un scan de leur passeport à Mme PENET, d'ici le jeudi 4 février 2016.

Présentation d'une nouvelle collaboratrice de l'administration communale, Mme Isabelle Brun Ilunga

**Mme la Présidente** passe la parole à M. le Maire.

**M. THORENS** relate le parcours professionnel de Mme Isabelle BRUN ILUNGA et lui souhaite la bienvenue parmi les collaboratrices et collaborateurs de la commune de Collonge-Bellerive.

*Applaudissements.*

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2015

**Mme la Présidente** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 14 décembre 2015. Comme ce n'est pas le cas, Mme la Présidente passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.

**A l'unanimité (18 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 est approuvé.**

**Mme la Présidente** remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DE COMMISSIONS

– Routes et infrastructures du 12 janvier 2016

**Mme la Présidente** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 12 janvier 2016.**

**Mme la Présidente** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** propose qu'un professionnel compétent, qui ne fasse partie ni des SIG, ni de Swisscom, vienne donner des informations sur l'avenir de la fibre optique, afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour prendre les bonnes décisions.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** répond qu'effectivement elle estime pertinent de convier un spécialiste en la matière, afin de savoir s'il s'agit d'une technologie d'avenir ou pas. Faut-il continuer à mettre des tubes en attente ? Est-ce qu'une autre technologie va apparaître ces prochaines années ? Elle ajoute que Mme la Présidente de la commission Routes et infrastructures étudiera cette proposition et convoquera si nécessaire une commission, afin de traiter ce sujet.

**Mme la Présidente** indique que Mme VIQUERAT, Présidente de la commission Routes et infrastructures, décidera si elle souhaite convier un spécialiste de la fibre optique, afin d'informer les membres du Conseil municipal de la direction à prendre face à cette technologie dans la Commune.



Mme la Présidente annonce que tous les préavis votés dans ce rapport font l'objet de délibérations qui seront votées au point 4 de l'ordre du jour. Par conséquent, ils ne sont pas votés sous ce point.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Finances du 19 janvier 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 19 janvier 2016.**

Mme la Présidente annonce que tous les préavis votés dans ce rapport font l'objet de délibérations qui seront votées au point 4 de l'ordre du jour. Par conséquent, ils ne sont pas votés sous ce point.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 16-01 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires du chemin des Princes, entre la route de La-Capite et le chemin du Vieux-Vésénaz.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-01.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires du chemin des Princes, entre la route de La-Capite et le chemin du Vieux-Vésénaz.**

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la délibération 16-01.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 16-01 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires du chemin des Princes, entre la route de La-Capite et le chemin du Vieux-Vésénaz, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 16-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires du chemin des Princes, entre la route de La-Capite et le chemin du Vieux-Vésénaz.**

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 16-02 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésénaz et le chemin de la Praly.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération.



Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-02.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de la Praly.**

Mme la Présidente demande à M. M. FALQUET de lire la délibération 16-02.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 16-02 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de la Praly, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 16-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de la Praly.**

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 16-03 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 120'000 F, destiné à la remise à niveau et au remplacement des couvercles des chambres de visites des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de la route d'Hermance et de la route de Thonon ainsi qu'à divers travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement secondaire.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-03.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 120'000 F, destiné à la remise à niveau et au remplacement des couvercles des chambres de visites des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de la route d'Hermance et de la route de Thonon ainsi qu'à divers travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement secondaire.**

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la délibération 16-03.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 16-03 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 120'000 F, destiné à la remise à niveau et au remplacement des couvercles des chambres de visites des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de la route d'Hermance et de la route de Thonon ainsi qu'à divers travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement secondaire, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 16-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 120'000 F, destiné à la remise à niveau et au remplacement des couvercles des chambres de visites des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de la route d'Hermance et de la route de Thonon ainsi qu'à divers travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement secondaire.**

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

99



Délibération 16-04 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 350'000 F, destiné à la mise en conformité de 110 chambres doubles, eaux claires (EC) / eaux usées (EU), du réseau d'assainissement secondaire de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-04.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 350'000 F, destiné à la mise en conformité de 110 chambres doubles, eaux claires (EC) / eaux usées (EU), du réseau d'assainissement secondaire de la commune de Collonge-Bellerive.**

Mme la Présidente demande à M. M. FALQUET de lire la délibération 16-04.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 16-04 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 350'000 F, destiné à la mise en conformité de 110 chambres doubles, eaux claires (EC) / eaux usées (EU), du réseau d'assainissement secondaire de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 16-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 350'000 F, destiné à la mise en conformité de 110 chambres doubles, eaux claires (EC) / eaux usées (EU), du réseau d'assainissement secondaire de la commune de Collonge-Bellerive.**

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 16-05 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à des aménagements de modération de trafic au chemin de la Gabiule, sis sur les parcelles N°dp8427 et N°dp8438 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-05.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à des aménagements de modération de trafic au chemin de la Gabiule, sis sur les parcelles N°dp8427 et N°dp8438 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.**

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la délibération 16-05.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 16-05 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à des aménagements de modération de trafic au chemin de la Gabiule, sis sur les parcelles N°dp8427 et N°dp8438 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

**Par 16 oui, 1 non et une abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 16-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à des aménagements de modération de trafic au chemin de la Gabiule, sis sur les parcelles N°dp8427 et N°dp8438 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.**



Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 16-06 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 500'000 F, destiné au réaménagement de l'entrée du village de Collonge, côté Vézenaz, le long de la route d'Hermance.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-06.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 500'000 F, destiné au réaménagement de l'entrée du village de Collonge, côté Vézenaz, le long de la route d'Hermance.**

Mme la Présidente demande à M. M. FALQUET de lire la délibération 16-06.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 16-06 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 500'000 F, destiné au réaménagement de l'entrée du village de Collonge, côté Vézenaz, le long de la route d'Hermance, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 16-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 500'000 F, destiné au réaménagement de l'entrée du village de Collonge, côté Vézenaz, le long de la route d'Hermance.**

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 16-07 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 pour un montant maximum de 120'000 F, destiné à l'octroi d'une subvention à l'Hospice général pour le financement d'un poste de coordinateur-trice « action-migrants ».

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et passe la parole à M. M. FALQUET.

M. M. FALQUET ne souhaite pas entamer le débat sur le problème des requérants d'asile mais il désire tout de même faire une petite intervention. Il constate que de plus en plus souvent la souveraineté du peuple est quasiment bafouée. Que ce soit au niveau cantonal ou communal, il indique que le peuple n'est plus consulté pour savoir s'il est d'accord ou pas, et certaines choses lui sont imposées. Il trouve cela un peu inquiétant et encore plus inquiétant que personne ne réagisse. Il ajoute que ceci donne l'impression d'être obligé d'accepter la situation telle que présentée alors qu'à des niveaux supérieurs, d'autres décident. Il estime que de ce côté-là, il y a de la passivité. Il conclut en disant que personne ne sait comment la situation va évoluer et qu'il ne lui semble pas que ce soit de bon augure, vu l'afflux important de migrants en Europe.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-07.

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-07 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 pour un montant maximum de 120'000 F, destiné à l'octroi d'une subvention à l'Hospice général pour le financement d'un poste de coordinateur-trice « action-migrants ».**

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la délibération 16-07.



Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 16-07 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 pour un montant maximum de 120'000 F, destiné à l'octroi d'une subvention à l'Hospice général pour le financement d'un poste de coordinatrice « action-migrants », lèvent la main. »

**Par 17 oui et 1 non, le Conseil municipal approuve la délibération 16-07 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 pour un montant maximum de 120'000 F, destiné à l'octroi d'une subvention à l'Hospice général pour le financement d'un poste de coordinatrice « action-migrants ».**

**Mme la Présidente** remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 5. PROJETS DE RÉOLUTION

Comme il n'y a pas de projets de résolution à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

#### 6. PROJETS DE MOTION

Comme il n'y a pas de projets de motion à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

#### 7. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

**Mme la Présidente** demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. M. FALQUET.

**M. M. FALQUET** informe que le bruit court que le gérant du Collonge Café serait employé à plein temps à la cafeteria de l'entreprise Rolex. Il indique avoir déjà évoqué cette question lors de la dernière séance du bureau du Conseil municipal et souhaite savoir si cette information est exacte.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** répond qu'effectivement M. M. FALQUET avait déjà soulevé cette question lors de la précédente séance du bureau du Conseil municipal. S'agissant d'une rumeur, il ne souhaite pas répondre ce soir mais indique qu'il se renseignera et fera un point de situation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. KAELIN.

**M. KAELIN** désire savoir s'il y a eu des recours à l'encontre de l'aménagement du point de récupération à la route d'Hermance.

**Mme de PLANTA** répond que la Commune a reçu ce jour certaines observations formulées par des riverains. Elle indique que le Conseil administratif doit en prendre connaissance.

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme LEITNER-RIAT.

**Mme LEITNER-RIAT** indique qu'au niveau du 44-50 de la route d'Hermance, en face du magasin Jenni, il y a de grosses pierres blanches disposées à côté du trottoir, ainsi que du sable. A la place de cet aménagement, elle se demande pour quelles raisons une piste cyclable n'est pas installée ou pourquoi le trottoir n'est pas agrandi.



**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** répond que cela fait des dizaines d'années que la Commune attend une piste cyclable ! Elle rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale et explique qu'il y a bien un projet de piste cyclable, entre le carrefour de Vésenaz et le cycle d'orientation de Bois-Caran. Elle indique qu'afin de pouvoir la réaliser, il faut procéder à certaines expropriations. Pour cette raison, le projet avance très lentement malgré le fait qu'à chaque nouvelle construction, l'Etat en profite pour faire des emprises au sol (hors ligne). Concernant les pierres, elle précise qu'elles sont posées par des privés sur du terrain qui doit être cédé à l'Etat mais qui leur appartient encore, la Commune n'a donc pas d'emprise sur ce contexte, même si elle fait toujours part de son mécontentement.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mme la Présidente** demande si un Conseiller municipal désire intervenir afin de transmettre une communication et donne la parole à Mme REYMOND.

**Mme REYMOND** indique que l'ouverture du festival ANTIGEL a eu lieu vendredi dernier. Dans le cadre de ce festival, deux spectacles sont prévus à l'épicentre. Le premier se tiendra le jeudi 4 février avec l'artiste Jünius Meyvant, et le deuxième, le dimanche 7 février avec l'artiste Lee Ranaldo. Elle encourage vivement à se rendre à ce festival et informe qu'un exemplaire du programme est disponible dans la salle, ainsi que sur leur site internet.

Elle souhaite également faire un retour sur la visite effectuée par quelques Conseillers municipaux à la Fondation Bodmer, le 16 décembre 2015. Elle indique que cette visite était très intéressante. Ils ont admiré l'exposition temporaire d'Henri Michaux et Zao Wou-ki. Lors de cette visite, il lui a été demandé de remettre au Conseil administratif un ouvrage sur cette exposition. Pour les personnes intéressées, elle informe que cette exposition se tient jusqu'au mois d'avril 2016. Elle explique que la Fondation Bodmer a souhaité inviter les Conseillers administratifs et municipaux car, au mois d'octobre 2015, elle a été distinguée au patrimoine mondial de l'UNESCO, sous la rubrique « Mémoire du monde ».

*Afin d'illustrer cette information, un petit film de Léman bleu est diffusé.*

**Mme REYMOND** ajoute que la Fondation Bodmer serait ravie que les Communes envoient des écoles leur rendre visite. Elle indique également qu'il est possible de louer une salle sur place, afin d'y organiser des réceptions.

*Mme REYMOND remet l'ouvrage à M. le Maire.*

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** souhaite ajouter un commentaire à ce propos. Dans le cadre du dossier de désenchevêtrement (redéfinition des tâches entre le Canton et les communes) et au sein du groupe de travail Culture qu'elle a le plaisir de présider, elle explique qu'un accord a été négocié entre la Ville de Genève et le Canton, lequel a abouti à une définition des institutions d'intérêt stratégique. La Fondation Bodmer devrait être reconnue d'importance stratégique et, de ce fait, pourrait passer dans l'escarcelle du Canton. Elle ajoute que ceci lui donnera tout l'aura qu'elle mérite.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. BIRCHLER qui a deux communications à faire.

**M. BIRCHLER** fait part d'un article publié dans le magazine « Entreprise romande ». Cet article relate une étude effectuée par un institut sur 921 communes suisses, afin de déterminer dans lesquelles il faisait bon vivre. Il indique que certaines communes du Canton de Genève sont classées dans les 100 premières et que la commune de Collonge-Bellerive est classée 94<sup>ème</sup> ! Il ne connaît pas tous les



critères de classement mais estime que c'est grâce à tout le travail réalisé par les Autorités, ainsi que par le personnel communal. Pour ceci, il souhaite remercier, au nom de tous les habitants de la Commune, le Conseil municipal, le Conseil administratif et les collaborateurs de la Commune qui travaillent dans l'ombre. Il espère qu'ils auront un écho de son intervention.

**Mme de PLANTA** demande qui est la première du classement ?!

**M. BIRCHLER** répond que, s'agissant d'un magazine genevois, l'auteur a indiqué uniquement le classement des communes genevoises. Il indique que pour le Canton de Genève, la ville de Carouge est classée 31<sup>ème</sup>, la ville de Genève 32<sup>ème</sup>, Chêne-Bougeries 36<sup>ème</sup>, Cologny 45<sup>ème</sup>, Pregny-Chambésy 55<sup>ème</sup>, Corsier 92<sup>ème</sup>, Collonge-Bellerive 94<sup>ème</sup> et Confignon 95<sup>ème</sup>.

**M. BIRCHLER** souhaite faire un état de la situation après quelques participations aux séances du nouveau comité des jardins d'enfants les Bacounis/Boucaniers.

Il indique que le plus grand défi de ce nouveau comité est de gérer les changements. Il explique que le personnel est toujours le même, mais que le comité a été entièrement renouvelé. Dans le même temps, l'ancien comité avait décidé de mettre sur pied un changement au niveau de la comptabilité. Puis, par la suite, le nouveau comité s'est rendu compte qu'il y avait quelques soucis au niveau informatique. Il informe que la comptabilité est maintenant sur de bons rails. De plus, les problèmes liés à l'informatique sont en phase d'être réglés.

Il transmet les remerciements de l'Association des Jardins d'enfants les Bacounis/Boucaniers pour le versement de la subvention d'un montant de 470'000 F, et également pour la subvention exceptionnelle accordée à deux enfants aux besoins spécifiques pour un montant de 3'040 F de septembre à octobre 2015. Au nom du comité des Bacounis/Boucaniers, il remercie le Conseil municipal et le Conseil administratif.

**Mme la Présidente** passe la parole à M. SUTTER.

**M. SUTTER** indique que le mercredi 27 janvier dernier s'est déroulé le concours de ski Prim'ski. Il explique que ce concours s'adresse aux élèves de 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> primaires des écoles publiques et privées de tout le canton de Genève. Il informe qu'il y avait 174 élèves inscrits, 13 de l'école de Collonge mais aucun de Vézenaz...Il indique que l'établissement scolaire de Collonge s'est classé 5<sup>ème</sup> mais précise que sur les 40 établissements scolaires représentés, seul cinq remplissaient les critères nécessaires pour être classés. Il souligne que même si l'école de Collonge est dernière du classement, il y a malgré tout 35 autres écoles derrière. Il signale qu'une écolière a fait une super performance mais malheureusement, comme elle n'était pas correctement inscrite, sa performance n'a pas été enregistrée. Il ajoute qu'une autre élève de 6<sup>ème</sup> primaire a terminé 2<sup>ème</sup> de sa catégorie et 18<sup>ème</sup> du classement général toutes catégories confondues. Il conclut en disant que c'était une très belle journée et qu'il espère que les résultats seront meilleurs l'année prochaine.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

**Mme la Présidente** passe la parole à M. le Maire.

### Vente du 192 route de La-Capite

**M. THORENS** annonce que mercredi 27 janvier dernier, le Conseil administratif a signé l'acte de vente du 192 route de La-Capite (parcelle bâtie N°3631) pour le montant prévu de 1'100'000 F.

### Présentation du projet du Quadrilatère – 25 février 2016

**M. THORENS** informe qu'une présentation est organisée à l'attention des habitants de Collonge concernant le projet du Quadrilatère et des potentielles nuisances que le chantier pourrait engendrer. Cette présentation se tiendra le jeudi 25 février prochain à 19h30, à la salle des Sociétés. Il indique



que tous les Conseillers municipaux sont cordialement invités à cette soirée, afin de soutenir ce projet et discuter avec les habitants. Un tout-ménage sera envoyé aux habitants de Collonge (code postal 1245).

#### Fraternoël – 24 décembre 2015

**M. THORENS** indique que cette manifestation s'est très bien déroulée. Il y a eu une forte participation des habitants de la Commune, ainsi que des Conseillers municipaux qui étaient nombreux à venir préparer et servir la soupe. Il regrette le manque de personnes provenant des paroisses car il rappelle qu'en principe, cette manifestation est organisée en commun. Il pense qu'un petit rappel devra être fait pour la prochaine édition.

#### Ateliers de cuisine

**M. THORENS** rappelle que, lors de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2015, il avait informé les membres du Conseil municipal que la paroisse protestante d'Anières-Vésénaz souhaitait organiser des ateliers cuisine à nombre égal entre personnes du centre de réfugiés d'Anières et habitants de la Commune de Collonge-Bellerive. Il informe que ces ateliers ont été fixés à la salle des Sociétés le 18 février, le 10 mars, le 13 avril, le 26 mai et le 16 juin 2016. Il n'a pas tous les détails sur la manière d'y participer mais indique que Mme HOCHSTRASSER de la paroisse pourra renseigner les personnes intéressées.

**Mme REYMOND** indique que samedi 30 janvier dernier, un brunch organisé par des requérants s'est tenu à la mairie de Presinge.

#### Festival antigel

**M. THORENS** complète les indications données plus tôt par Mme REYMOND concernant le Festival Antigél. Il rappelle qu'il s'agit d'un Festival intercommunal subventionné en grande partie par le Fond intercommunal. Il encourage vivement à s'y rendre.

#### Œuvre d'art du giratoire des Tattes

**M. THORENS** indique que la prochaine affiche de l'artiste Josse BAILLY va être posée dans les prochains jours.

#### Association Communes-Ecole

**M. THORENS** informe avoir reçu de la part de Mme Danièle CHRETIEN, déléguée du Conseil municipal auprès de l'association Communes-Ecole, un rapport complet sur cette association. Il rappelle que l'Association Communes-Ecole fête ses 25 ans en 2016 et qu'elle a été créée par des enseignants, en collaboration avec la commune de Collonge-Bellerive. Il indique qu'il y a douze communes qui subventionnent cette association, que les cours sont donnés principalement au Cycle d'orientation de Bois-Caran, mais également dans neuf autres communes. Il ajoute que depuis 2008, les communes versent une subvention de 55'000 F à cette association et que le résultat pour l'année 2014-2015 est bénéficiaire de 12'697 F, à la fin août 2015. Il donne encore quelques chiffres : 224 cours sont proposés pour l'année 2016, 1'498 personnes sont inscrites et il y a 50 enseignants.

Cette Association propose des cours dans divers secteurs comme l'art, la culture, le sport, la détente, les langues, l'informatique, la nature et la voile. Il annonce qu'il y aura une semaine portes-ouvertes du 9 au 12 mai 2016.

Il remercie Mme CHRETIEN, qui est présente dans la salle, pour ce rapport très intéressant. Ce rapport sera inséré sur CMNet.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. GOEHRING.



#### Statistiques de ventes cartes CFF 2015

**M. GOEHRING** informe que l'année 2015 se conclut avec un boni de 3'156 F. Pour le mois de janvier 2016, une légère perte de 26 F est enregistrée.

#### Action TPG 2015

**M. GOEHRING** indique que la Commune a subventionné les abonnements TPG pour un montant de 136'150 F en 2015. Il indique que le montant initialement budgété était de 125'000 F. Au total, 1'176 abonnements ont été subventionnés. 1'139 abonnements TPG (643 junior, 311 adulte et 185 senior) et 37 abonnements CFF. Il rappelle que la subvention qui était de 200 F par abonnements en 2014, est passée à un tarif différencié de 150 F pour les juniors, 100 F pour les seniors et 50 F pour les adultes.

#### CMNet

**M. GOEHRING** répond à une intervention de M. GIANNASI lors d'une précédente séance du Conseil municipal. Il indique qu'il existe un moyen d'enregistrer facilement une séance dans son agenda Outlook depuis CMNet. Il ajoute que Mme LAZZARELLI fera parvenir prochainement un mail à ce sujet.

#### Récupération eaux de pluie/lac

**M. GOEHRING** fait suite à l'intervention de Mme LEITNER-RIAT lors de la précédente séance du Conseil municipal concernant la récupération des eaux de pluie/lac. Il indique que ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission Environnement et développement durable du 23 février prochain.

#### Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD)

**M. GOEHRING** informe qu'en date du 19 mars 2015, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Cette loi est entrée en vigueur, ainsi que son règlement d'application, en janvier 2016. Il explique que cette nouvelle loi constitue une refonte de la loi sur la restauration et de la loi sur les spectacles et divertissements.

Il fait part de deux points importants concernant cette loi :

Le premier concerne les terrasses. Il explique que l'ancienne loi stipulait que les communes délivraient les autorisations pour l'exploitation des terrasses qui se situaient sur le domaine public communal uniquement, alors que la nouvelle loi stipule que les communes délivrent les autorisations pour l'exploitation de toutes les terrasses, y compris sur le domaine privé. Il précise qu'il faut distinguer établissements et terrasses. Tout ce qui concerne l'établissement à proprement dit, les autorisations sont toujours de la compétence du Service du commerce. Par contre, tout ce qui concerne les terrasses, que ce soit sur le domaine public ou privé, c'est de la compétence des communes.

Le deuxième point concerne les événements de divertissement publics. Il explique qu'auparavant, les communes intervenaient pour donner un préavis à l'attention du Service du commerce pour des événements qui se déroulaient sur le domaine communal ou dans des locaux leur appartenant. Avec cette nouvelle loi, les communes délivrent toutes les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissements publics, ainsi que pour les buvettes qui sont exploitées durant ceux-ci. Par contre, le Canton continu de délivrer les autorisations pour l'exploitation des divertissements publics d'importance cantonale comme les Fêtes de Genève ou le marathon. Le Canton continue également de délivrer les autorisations pour l'exploitation des établissements de divertissements publics, comme les salles de spectacles, les théâtres, les cinémas, etc.

La Police municipale peut constater des infractions à cette nouvelle loi, mais n'est pas compétente pour les sanctionner, seul le Canton est compétent en la matière. En revanche, la Police municipale peut constater des infractions en vertu d'autres législations comme l'utilisation sans droit du domaine communal ou le trouble à la tranquillité publique.



Il conclut en informant que les informations concernant cette nouvelle loi sont parvenues à la Commune tardivement mais que les formulaires de demande d'autorisation sont déjà disponibles sur le site internet de la Commune. Il ajoute que l'année 2016 sera une année de transition.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

Sur le même sujet, **Mme de PLANTA** indique que lorsque l'information a été reçue à l'ACG, le Service du commerce a fait la bascule du jour au lendemain. Le Service du commerce a transféré la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux communes, les communes sont donc responsables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ! Elle ajoute que grâce à l'efficacité du secrétariat général, tout était prêt à temps. Elle précise que lorsque les Conseillers municipaux voudront faire des demandes de stands politiques, ils devront donc en faire la demande auprès de la Police municipale.

#### Soirée du mérite collongeois – 18 janvier 2016

**Mme de PLANTA** souhaite remercier M. le Maire pour le discours qu'il a adressé à la population lors de cette soirée. Elle rappelle que cette soirée est également celle des vœux du Conseil administratif. Elle estime que tous les Conseillers municipaux devraient être présents car il s'agit d'une cérémonie officielle et que c'est toujours un moment très sympathique et convivial. De plus, comme d'habitude à Collonge-Bellerive, le buffet était magnifique. Elle espère que tout le monde sera présent lors de la prochaine édition.

Les membres du Conseil administratif n'ayant plus de communications, **Mme la Présidente** prie le public et les Conseillers administratifs de quitter la salle afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

#### 10. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

**Mme la Présidente** remercie le Conseil municipal et lève la séance à 21h25.

Collonge-Bellerive, le 1<sup>er</sup> février 2016.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-01  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires du chemin des Princes, entre la route de La-Capite et le chemin du Vieux-Vésenaz.**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le projet du service des routes cantonales du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA), de resurfer par un enrobé phono-absorbant le tronçon de la route de La-Capite depuis le chemin des Princes en direction de Cologny,

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) des communes de Collonge-Bellerive (fiche n° 4.4.16) et de Cologny (fiche n° 4.4.17), accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015, mettant en évidence une sous-capacité des collecteurs d'eaux claires de la route de La-Capite (Cologny) et du chemin des Princes (Collonge-Bellerive),

vu l'étude en cours par le bureau Ingénieurs Civils et Environnement SA (ICE) pour le compte de la commune de Cologny sur le collecteur amont (route de La-Capite) et la nécessité de prolonger l'étude sur le collecteur aval (chemin des Princes),

vu les rapports de la commission des Routes et infrastructures des 3 juin 2015, 14 septembre 2015 et 12 janvier 2016,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (18 oui)**

1. D'étudier l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires du chemin des Princes, entre la route de La-Capite et le chemin du Vieux-Vésenaz dans le but de coordonner les travaux sur les collecteurs communaux avec les travaux du canton sur la route de La-Capite.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 50'000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, de déduire l'éventuel financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation de ce projet, les frais d'étude seront amortis au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N°71.331.
6. En cas de réalisation de ce projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-02  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 50'000 F, destiné à l'étude de l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenzaz et le chemin de la Praly.**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le rapport du 21 septembre 1992 du bureau d'ingénieurs Huguenin, repris depuis par le bureau Ingénieurs Civils et Environnements SA (ICE), ainsi qu'à un complément d'information de 1997 mettant en évidence une sous-capacité du collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenzaz et le chemin de la Praly,

vu le projet du service des routes cantonales du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA), de réaménager le tronçon de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenzaz et le chemin de Botterel,

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Collonge-Bellerive (fiche n° 4.3.16), accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015, mettant en évidence une sous-capacité du collecteur d'eaux claires situé au début de la route d'Hermance,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 12 janvier 2016,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (18 oui)**

1. De poursuivre les études liées à l'augmentation de la capacité hydraulique du collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenzaz et le chemin de la Praly, dans le but de coordonner les travaux sur les collecteurs communaux avec les travaux du canton sur la route d'Hermance.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 50'000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, de déduire l'éventuel financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation de ce projet, les frais d'étude seront amortis au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N°71.331.
6. En cas de réalisation de ce projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-03  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 120'000 F, destiné à la remise à niveau et au remplacement des couvercles des chambres de visites des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de la route d'Hermance et de la route de Thonon ainsi qu'à divers travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement secondaire.**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L 2 05),

vu le projet du service des routes cantonales du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA), de resurfer par un enrobé phono-absorbant des tronçons de la route d'Hermance et la route de Thonon,

vu les rapports des Services Industriels de Genève de 2009 à 2012 relatifs au contrat d'exploitation et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire,

vu les budgets estimatifs du 22 décembre 2015 du service des routes cantonales du DETA et le budget estimatif du département technique de la Mairie,

vu les rapports de la commission des Routes et infrastructures des 14 septembre 2015 et 12 janvier 2016,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (18 oui)**

1. De procéder à la remise à niveau et au remplacement des couvercles des chambres de visites des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de la route d'Hermance et de la route de Thonon, ainsi qu'à divers travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement secondaire et de coordonner ces interventions avec les travaux de resurfaçages prévus par le canton.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 120'000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, de déduire l'éventuel financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N°71.331 « amortissements du patrimoine administratif », dès l'année 2017.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-04  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 350'000 F, destiné à la mise en conformité de 110 chambres doubles, eaux claires (EC) / eaux usées (EU), du réseau d'assainissement secondaire de la commune de Collonge-Bellerive.**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la motion M15-03, acceptée par le Conseil municipal, le 11 mai 2015 demandant l'assainissement des chambres doubles,

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de Collonge-Bellerive, accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015, et en particulier les fiches n°1.2.16, 2.1.16, 3.1.16 et 4.1.16. mettant en évidence un risque de mise en charge, donc de débordement dans les chambres doubles (ou regards doubles) du réseau d'assainissement secondaire communal,

vu l'offre d'honoraires et le devis estimatif du bureau d'ingénieurs CSD du 16 mars 2015,

vu le courrier du Fonds Intercommunal d'Assainissement du 18 mai 2015, relatif à l'octroi d'une subvention pour la phase d'étude de ce projet,

vu les rapports de la commission des Routes et infrastructures des 3 juin 2015 et 14 septembre 2015,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (18 oui)**

1. De procéder aux travaux de mise en conformité de 110 chambres doubles, eaux claires (EC) / eaux usées (EU), du réseau d'assainissement secondaire de la commune de Collonge-Bellerive.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 350'000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, de déduire l'éventuel financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 71.331 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2017.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-05  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à des aménagements de modération de trafic au chemin de la Gabiule, sis sur les parcelles N°dp8427 et N°dp8438 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les divers courriers de riverains demandant d'améliorer la sécurité des utilisateurs sur le chemin susmentionné,

vu les mesures de modération à l'essai réalisée dans le bas du chemin entre 2012 et ce jour,

vu les rapports de la commission des Routes et infrastructures des 27 janvier 2015, 14 septembre 2015, 26 octobre 2015 et 12 janvier 2016,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**par 16 oui, 1 non et une abstention**

1. De procéder à des aménagements de modération de trafic au chemin de la Gabiule.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 100'000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 62.331 « amortissements du patrimoine administratif », dès l'an 2017.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-06  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 500'000 F, destiné au réaménagement de l'entrée du village de Collonge, côté Vézenaz, le long de la route d'Hermance.**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la motion M14-02, acceptée par le Conseil municipal, le 28 avril 2014, demandant d'accompagner le développement du village de Collonge d'une réflexion complète et cohérente de l'aménagement des abords immédiats et connexes de la route d'Hermance (mobilier urbain, éclairage, arborisation, revêtements...),

vu la nécessité de réaliser les travaux de l'entrée du village de Collonge, côté Vézenaz, avant les travaux du canton de resurfaçage de la route d'Hermance et de la pose d'un revêtement phono-absorbant prévue en été 2016,

vu les rapports des commissions suivantes : Aménagement des 28 octobre 2014, 28 janvier et 14 septembre 2015; conjointe Aménagement et Bâtiments et logement du 25 novembre 2015 ; Routes et infrastructures du 12 janvier 2016, Finances des 15 septembre 2015 et 19 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (18 oui)**

1. De débiter les travaux de réaménagement des abords de la route d'Hermance ainsi que de sécurisation des cheminements piétonniers du village de Collonge par le secteur compris entre les chemins de Mancy - Port-de-Bellerive et le n° 106 de la route d'Hermance.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 500'000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.331 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2017.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-07  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 pour un montant maximum de 120'000 F, destiné à l'octroi d'une subvention à l'Hospice général pour le financement d'un poste de coordinateur-trice « action-migrants ».**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la situation migratoire exceptionnelle en Europe,

vu la sollicitation des cantons par la Confédération et la demande de l'Hospice général, du 13 novembre 2015, sollicitant le soutien des communes à l'effort cantonal,

vu les différentes discussions entre le Conseil administratif et la direction de l'Hospice général relatives aux différentes actions possibles afin de répondre à la situation,

vu la proposition du 9 décembre 2015 de la direction de l'Hospice général de financer un poste de coordinateur-trice « action-migrants » à l'Hospice général pour un montant évalué à 120'000 F,

vu la motion 15-05 acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal, le 14 décembre 2015,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**par 17 oui et 1 non**

1. D'octroyer à l'Hospice général une subvention destinée au financement d'un poste de coordinateur-trice « action-migrants ».
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2016 pour un montant maximum de 120'000 F.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte de fonctionnement de la commune sous la rubrique 58.364.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*